

## Continuer à résister Ne rien lâcher

*Licenciements dans le privé, suppressions d'emplois, gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique, nouvelles attaques contre les retraites : **Il faut stopper l'austérité !***

La participation de 370.000 salariés à près de 200 rassemblements et manifestations le 10 septembre démontre que les salariés ne se résignent pas à la baisse des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout nouveau recul. Cette première mobilisation contredit l'échec pronostiqué par les défenseurs de ce cinquième plan sur les retraites en 20 ans.

Si le projet actuel n'est plus tout à fait celui qui avait été annoncé dans un premier temps (remise en cause du calcul des six derniers mois, augmentation de la CSG), c'est principalement en raison du rejet de ces mesures et l'annonce des mobilisations de cette rentrée. L'avant-projet de loi rendu public le 5 septembre prévoit entre autres l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035, mais également de « simplifier la gouvernance » des régimes des retraites avec, notamment, le Code des pensions (fonctionnaires) toujours dans le collimateur pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne...



La promesse a été faite au MEDEF de baisser le « coût du travail » avec le transfert des cotisations famille payées par les seuls employeurs vers l'impôt : CSG, taxes environnementales ou des taxes comme la taxe sur les tabac.

Le projet de loi sur les retraites qui a été présenté le 18 septembre au Conseil des ministres doit être combattu. La CGT Finances Publiques estime indispensable le renforcement de la mobilisation.

*Suppressions d'emplois, postes vacants, restructurations, suppressions et fusions de services, travaux sur sites, restructurations immobilières, dégradation des conditions d'accueil du public, mises à mal des missions et des conditions de travail, remises en cause des règles de gestion : **Il faut stopper la démarche stratégique !***

Déclinant la modernisation de l'action publique (MAP) et traduisant l'austérité à la DGFIP, le directeur général a rendu public le 9 juillet sa démarche stratégique. Il a obligé les chefs de service à réunir les agents pendant la période estivale à des fins de basse propagande. Or, le contexte dans lequel s'inscrit la démarche stratégique est la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2.564 suppressions d'emplois à Bercy (25.000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

La démarche stratégique c'est notamment une accélération de la liquidation de pans entiers des directions territoriales, les transferts aux directions régionales qui seront dotées de pouvoirs étendus, la dématérialisation généralisée, les concentrations du réseau, les pôles en tous genres, le travail à distance, le recul de l'accueil, la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière.

La CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon.

D'ores et déjà la section CGT Finances Publiques de l'Essonne appelle les collègues à participer aux Heures Mensuelles d'Informations (HMI) intersyndicales que nous avons proposé de tenir ensemble aux autres organisations syndicales du département, et à multiplier les initiatives pour assurer la réussite des Etats Généraux (voir article p2).

Ces batailles, ces luttes passent aussi par le renforcement de la CGT Finances Publiques. Rejoignez le syndicalisme interprofessionnel de résistance, de luttes, de propositions et de revendications !



Octobre 2013

## Etats Généraux : initiatives et mobilisations

La CGT Finances Publiques entend monter d'un cran la mobilisation par la convocation des Etats Généraux dans les départements et directions sur la base des premières initiatives et des mobilisations, de toute nature, du local :

- boycott de l'application chronophage Rialto investigations dans les Dircofi,
- pétitions dans les services, lettres ouvertes au Directeur Général et rassemblements des agents dans plusieurs Directions notamment contre les vacances d'emplois,
- actions des agents contre les fusions de services (avec succès pour les secteurs d'assiette des SIP de Rennes),
- luttes pour la défense des trésoreries de proximité (avec des succès comme ceux du Cher et du Finistère),
- 12 jours de grève avec succès contre la vente du site Saint Anne à Marseille, représentant un camouflet historique aux orientations destructrices de la politique immobilière de l'Etat,
- programme revendicatif des agents de la Guadeloupe avec grève,
- mobilisation des centres d'encaissement avec une grève nationale le 16 septembre pour la revalorisation de leur prime.

Cette liste non exhaustive démontre le profond malaise des services, la souffrance au travail grandissante, la volonté des agents de ne pas laisser démanteler notre administration et ses missions.

Prenant appui sur les luttes et initiatives d'actions menées au plan local, la CGT Finances Publiques travaille aux convergences des luttes du niveau interprofessionnel au niveau Fonction Publique pour donner un prolongement à la grève du 10 septembre.

A la DGFIP, et au niveau Fonction Publique, ensemble, faisons grandir le rapport de force pour la satisfaction des revendications !

La CGT participe à la réalisation de l'unité sur la base des revendications.

## La loi sur les ZUS enfin appliquée à la DGFIP

La loi n° 94-628 du 25 juillet 1994 relative à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique et le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 ont institué en faveur des

agents affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles un avantage spécifique d'ancienneté (ASA). Après plusieurs réunions en groupe de travail au niveau national, la DGFIP a enfin acté qu'elle appliquerait à son administration le décret de 1995 !

Compte tenu de l'enjeu pour les collègues concernés, nous souhaitons d'ores et déjà vous en communiquer les éléments majeurs d'information.

Quelles sont les modalités d'accomplissement des services en ZUS ?

Par affectation dans une ZUS, il faut avoir été affecté et être en fonctions dans une structure, elle-même implantée dans le périmètre de la ZUS (*lien pour la liste des ZUS : <http://www.financespubliques.cgt.fr/Zones-Urbaines-Sensibles.html>*).

S'agissant du périmètre des bénéficiaires de l'ASA, l'administration a maintenu sa position de ne pas élargir les dispositions réglementaires aux agents dont la mission de service public serait en lien avec une ZUS. Dès lors, les agents en contact avec les populations des ZUS mais dont l'affectation est située en dehors n'entrent pas dans le dispositif. Il en est de même pour les agents itinérants amenés à se déplacer en ZUS mais dont la structure de rattachement n'y est pas située.

Sur demande de la CGT, la direction générale a intégré les agents affectés ALD ou en équipe de renfort qui seraient amenés à exercer en ZUS durant une période pouvant ouvrir droit au dispositif. De même, les agents titulaires d'un emploi hors ZUS et « détachés localement » dans une structure située au sein d'une ZUS pourront bénéficier du dispositif.

➤ L'ouverture des droits a été fixée par les textes au 1er janvier 1995. L'ASA est donc attribuable au plus tôt à compter du 1er janvier 1998.

➤ Les agents ayant accompli 3 ans au moins de services continus en ZUS ont droit à une bonification d'ancienneté d'1 mois pour chacune de ces 3 années et une bonification d'ancienneté de 2 mois par année de service continu au-delà de la 3ème année.

➤ L'ASA attribué est utilisable dans le cadre de l'avancement d'échelon. Il s'ajoute aux réductions d'ancienneté obtenues au titre de l'évaluation/notation pour diminuer la durée moyenne de séjour dans l'échelon. L'ASA attribué à titre rétroactif entraîne la reconstitution de la carrière.

➤ Pour bénéficier de l'ASA, le dispositif reposant sur le mode déclaratif, l'agent qui estime pouvoir bénéficier de l'ASA doit en faire la demande expresse au moyen d'un imprimé normalisé dénommé Déclaration des Services Exercés en Zone Urbaine Sensible (en ligne sur NAUSICAA).

La direction générale a indiqué avoir déjà reçu près de 1.250 dossiers individuels d'agents demandant le bénéfice du dispositif.

Une campagne d'information doit être diffusée via Ulysse et NAUSICAA dès septembre. Pour la CGT Finances Publiques, la DGFIP doit également veiller à ce que les agents hors réseau (détachés, mis à dispos...), qui ont quitté la DGFIP (démission ou accès à une autre administration) ou retraités soient également avisés de la démarche à effectuer.

La direction générale indique que les arrêtés de reconstitution de carrière seraient signés et notifiés régulièrement, selon un cadencement mensuel. Le 1er arrêté devrait intervenir en novembre pour la régularisation des dossiers déjà déposés. Les demandes qui interviendront suite à la diffusion de l'information seront régularisées « au fil de l'eau » dans l'ordre de réception des dossiers visés et complétés par les directions locales.

Pour la CGT Finances Publiques, le cadencement proposé n'est acceptable qu'à la condition que l'administration s'engage sur des délais de traitements !

La déconcentration de la gestion des demandes engendre le risque de décalages de traitement en fonction de la charge des services RH locaux. L'impact ne sera pas le même sur une direction qui aura à gérer une dizaine de dossiers que sur celle qui en aura reçu près de 100.

Pour la CGT, plus que le cadencement, c'est bien les moyens qui seront dédiés au traitement de ces régularisations, qui ont une importance !

En réponse à une de nos questions, l'administration indique que les effets pécuniaires devraient s'opérer dans un délai d'un à deux mois pour une prise en compte sur la paie.

Concernant les effets pour les agents pensionnés, elle indique devoir encore travailler pour en déterminer tous les aspects. La CGT Finances Publiques a demandé à ce que les agents soient destinataires d'un état détaillé des opérations de reconstitution en toute transparence.

En revanche, sur la question des rappels de salaires la position de l'administration a fait l'effet d'une bombe.

Lors du précédent groupe de travail, face à nos demandes de précisions, il avait été indiqué que la reconstitution de carrière entraînait un rattrapage des salaires non perçus. Mais, revirement de situation, alors que la CGT a demandé à ce que cela apparaisse clairement, la direction indique que cela dépendrait d'une éventuelle prescription.

**Pour la CGT Finances Publiques, cette position est totalement inacceptable. L'administration ne doit**

**pas s'abriter derrière une quelconque prescription alors qu'il s'agit d'un dossier collectif, et que ce délai résulte de son propre refus d'appliquer la Loi !**

**Nous invitons les collègues concernés par cette mesure à adresser cette déclaration au service RH en joignant les pièces justificatives d'affectation en ZUS.**

Pour plus de renseignements sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre correspondant local CGT Finances Publiques.

### Comité Technique Local du 11/07/2013

Nous avons dénoncé, dans une déclaration liminaire, la démarche stratégique que le Directeur venait de décliner quelques jours auparavant à l'encadrement et aux organisations syndicales nationales.

Il est évident que cette démarche stratégique constitue la poursuite sinon l'amplification de la RGPP dans un contexte d'accélération des suppressions d'emplois et aboutira à des fusions, des concentrations, des disparitions de services ou de postes comptables, la remise en cause de nos règles de gestions, la dilution de nombreuses missions dans des services déjà surchargés.

Nous avons rappelé que nous demandons l'ouverture de négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs, emplois-salaires-missions, pour répondre aux besoins et aux revendications des agents.

#### **A l'ordre du jour du CTL.**

Le CTL était consulté pour avis sur trois points principaux : la mise en place de caisses uniques sur plusieurs sites, la fusion des SIE de Palaiseau Nord et Sud et la modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Evry Municipale.

#### **- Sur la mise en place de caisses uniques.**

La direction soumettait à l'avis du CTL la mise en place de caisses uniques sur les sites d'Arpajon, de Juvisy, Palaiseau et Evry. Les règlements en numéraires étant centralisés sur la caisse du SIP.

Pour la Direction, la caisse unique sur un site présentera l'avantage de constituer, pour les usagers, un point unique de paiement en numéraire et le regroupement des fonds en numéraire sur une seule caisse permettra d'assurer une meilleure sécurité pour l'ensemble des agents de chaque site.

Le bilan, établi par la direction, des caisses uniques expérimentées sur Massy et Etampes démontre que le ressenti des agents est positif et que la sécurité est renforcée.

Il nous semble cependant que la charge de travail des caisses uniques SIP n'est pas la simple addition des opérations passées en caisse SIE et en caisse SIP avant le basculement, d'autant qu'il arrive, comme à Juvisy Nord, que la caisse unique est le seul point d'entrée sur les services

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre cette mise en place.

#### **- Sur la fusion des SIE de Palaiseau.**

La direction soumettait à l'avis du CTL la fusion des SIE de Palaiseau Nord et de Palaiseau Sud, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, deux SIE « de petite taille ». Cette fusion permettant de « disposer d'une entité d'une taille suffisante, sans être excessive », de « développer le travail en équipe » et « d'accroître la professionnalisation, de mieux répondre aux exigences tout en élevant la qualité du service rendu à l'usager » (dixit les documents présentés)...

*...rien que ça ! C'est à croire que l'on a des collègues, sur chacun des deux SIE, qui ne savent pas travailler !!!! D'autant que la taille de chacun est le résultat des suppressions de postes auxquelles la direction a procédé au fil des années!*

Nous avons insisté pour que la direction ne fige aucune décision lors du CTL et consulte les agents sur place.

En effet, nous avons fait état de nombreuses interrogations des agents des deux SIE qui nous sont parvenues avant le CTL, tant sur l'aménagement des locaux (la localisation des services du SIE fusionné, l'espace de travail (taille des bureaux, open spaces trop sonores), sur l'accueil (accueils différenciés IFU-enregistrement), le classement des dossiers différents entre les deux SIE ou encore l'organisation du travail.

Nous avons insisté sur la consultation des agents, d'autant plus nécessaire que les visites répétées sur le site de personnels de la direction sans prendre l'attache des agents sur place (peu être justifié) étaient mal ressenties.

Les élus CGT Finances Publiques ont voté contre ce projet de fusion.

#### **- Sur les horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Evry Municipale**

La modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Evry Municipale était soumise à l'avis du CTL (8h45-12h et 13h15-16h au lieu de 9h-16h actuellement).

Les élus CGT Finances Publiques se sont abstenus.

#### **- Questions diverses.**

1/ Nous sommes revenu sur la création d'une cellule CDIF au sein des secteurs d'assiette de Palaiseau.

Pour la directrice, la question soulevant une réflexion globale, aucune décision n'a été prise. Nous reposerons cette question prochainement.

2/ Nous avons reposé la question des économies budgétaires et des postes touchés (compte tenu de la baisse drastique des crédits de fonctionnement annoncée en début d'année).

La direction a perçu un abondement avec la levée d'une partie de la réserve, mais les dépenses restent examinées au jour le jour. Sur la question du paiement des fluides (chauffage), la direction reste attentive mais procède au paiement de « tout ce qui est incontournable ». **Et fort heureusement !**

### **Une révision foncière à la hussarde !**

La révision foncière des locaux professionnels de 2013 a fait l'objet d'une longue intervention de la CGT Finances Publiques au dernier CTL du 11 juillet. Nous en donnons ici la teneur.

La présentation de cette révision foncière, en début d'année, par la direction, était idyllique : il n'y avait pas de soucis particulier à avoir, tout devait bien se passer... On est très loin du compte !!!

Un peu d'histoire : en 1990, les travaux de la révision des évaluations cadastrales (locaux d'habitations et professionnels) ont été menés, pendant deux ans jusqu'à leur terme par les agents des CDIF. Suite aux simulations effectuées dans cinq départements, dont l'Essonne, qui montraient des augmentations importantes, la loi qui devait entériner cette révision n'a jamais vu le jour.

La révision de 2013 est scindée en deux phases : locaux professionnels et commerciaux dans un premier temps, locaux d'habitation ensuite. Elle sera appliquée quels qu'en soient les résultats.

Elle reprend les deux principales caractéristiques de la révision de 1990.

Un impôt foncier assis sur la valeur locative des biens et des tarifs calculés sur les loyers de 2013, selon des zones géographiques de même nature (urbaine, périurbaine, rurale, ZAC, etc....) qui mettront fin à toute référence aux tarifs communaux.

Cette révision s'inscrit dans un état de délabrement des CDIF touchés, comme l'ensemble des services, par des suppressions d'emplois et par une réforme (le rapprochement CDI-CDIF) qui a vidé le service foncier de ses compétences. Dans l'Essonne, le CDIF de Palaiseau a été supprimé pour être fusionné avec le CDI-SIP. La situation y est dramatique, ce que nous soulevons régulièrement auprès de la direction.

Les déclarations ont été envoyées en février (39.000 locaux pour 20.500 propriétaires). Quelques agents,

l'ensemble des contrôleurs, géomètres, inspecteurs des CDIF et des contrôleurs et inspecteurs de la division des affaires foncières ont assuré pendant un mois une permanence téléphonique.

La collecte des déclarations a généré des informations (changements d'affectation) et des listes d'anomalies importantes dues essentiellement à la non-fiaabilité de la base existante (divisions et réunions de locaux) et à l'incompréhension des propriétaires face à une notice mal adaptée. Au total, près de 3.500 anomalies à traiter.

Le PELP (Pôle des Evaluations des Locaux professionnels) de Corbeil et les deux contrôleurs d'Étampes n'étant pas en mesure d'assurer le quotidien et la charge supplémentaire de la révision en un laps de temps si court (la validation des travaux par la commissions départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et la commission départementale des impôts directs locaux devant intervenir en 2014 pour une incorporation dans les rôles en 2015), les contrôleurs des secteurs fonciers, les géomètres de Corbeil et des collègues de la division des affaires foncières ont été mis à contribution pour traiter les anomalies.

L'exploitation des changements d'affectation a nécessité l'envoi de plus de 3.000 courriers au mois de juillet : les agents des secteurs passent aujourd'hui une grande partie de leur temps à répondre aux contribuables alors que la taxe foncière 2013 vient de sortir... (de toute évidence, le traitement de ces changements générera des contentieux dès la taxe d'habitation 2014).

Cette masse de travaux supplémentaires (révision et traitement des informations) désorganise et enfonce un peu plus le service foncier (le traitement du contentieux dépasse largement les 3 mois, les demandes des SIE ne sont pas traitées, les évaluations à traiter s'accumulent et la taxe sur les bureaux est mise de côté). Inutile de préciser que cela ne laisse pas de temps au contrôle des nouvelles déclarations qui, d'ailleurs, n'est pas prévu.

La DGFIP avait présenté cette révision en minimisant l'ampleur des travaux, s'appuyant sur l'alibi technologique (automatisation des tâches). Elle n'a d'ailleurs fait aucun chiffrage sérieux en matière d'emploi pour que cette révision s'accomplisse dans les meilleures conditions.

Des remontées de certains départements d'expérience avaient souligné les difficultés soulevées par cette révision dans un cadre dégradé (services pas assez dotés d'emplois et déperdition des compétences dus au rapprochement CDI-CDIF).

La DGFIP, dans son rapport final remis au Sénat, a fait l'impasse sur ces remarques pour démontrer que

la fusion DGI/CP n'a pas entamé ses capacités opérationnelles.

En conséquence, ce sont les agents qui subissent la mise en place de cette révision avec des moyens diminués et qui s'interrogent sur la qualité des travaux qu'ils exécutent et sur le niveau de justice fiscale qui en découlera.

## CAP LOCALES

Les CAP locales de mutations se sont tenues avant les congés d'été. Les CAP locales de révision de notation au mois de septembre.

### ➤ *Les CAP Locales de mutation.*

Les CAP locales de mutations A, B et C laissent apparaître une situation, après mouvement, catastrophique.

Le tableau ci-dessous, résume les écarts entre le Tagerfip (postes implantés) et le nombre de collègues affectés en poste.

	Cadres		
	A	B	C
Filière gestion publique	- 2,7	- 14	- 10
Filière fiscale	- 0,8	+ 0,9	- 2,1

Alors que 43 postes sont supprimés en 2013 dans la DDFiP de l'Essonne, il manque encore 2 agents équivalent temps plein dans la filière fiscale et 10 agents équivalent temps plein dans la filière publique.

On comprend pourquoi les services s'effondrent.

*Cette situation démontre la légitimité de notre revendication de réimplantation d'emplois dans les services.*

### ➤ *Les CAP Locales de révision de notation.*

*CAPL de révision de notation des cadres C*

Nombre de recours hiérarchiques : **9**

Nombres d'appels de notation soumis à la CAP : **8**

Nous défendons les dossiers de 4 collègues, nous avons obtenu une réduction d'ancienneté de 1 mois pour chacun.

*CAPL de révision de notation des cadres B*

Nombre de recours hiérarchiques : **23**

Nombres d'appels de notation soumis à la CAP : **22**

Nous défendons les dossiers de 7 collègues, nous avons obtenu une réduction d'ancienneté de 2 mois (au lieu de 1 mois) pour 1 collègue, quatre réductions d'ancienneté de 1 mois pour 4 collègues, 1 modification du tableau synoptique (et des acquis de l'expérience) pour 1 collègue et une modification du tableau synoptique avec mention d'encouragement pour 1 collègue (pour sa notation 2014)

*CAPL de révision de notation des cadres A*

Nombres de dossiers soumis à la CAP : **4**

Nous défendons les dossiers de 2 collègues, nous avons obtenu une réduction d'ancienneté de 2 mois (au lieu de 1 mois) pour 1 collègue et une modification du tableau synoptique avec une attention appelée pour 1 collègue (pour sa notation 2014).

*Nous tenons à remercier tous les agents qui nous ont accordé leur confiance pour les défendre lors de ces CAP.*

<b>CHS-CT du 27/06/2013</b>
-----------------------------

**Déclaration liminaire au Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail et réponse de l'administration**

Une déclaration liminaire intersyndicale des représentants des personnels de l'Essonne a été lue en début de séance et a été annexée au procès-verbal : elle met particulièrement l'accent sur la dégradation des conditions de travail.

La Direction, mettant en avant les délais très court de mise en œuvre des travaux nécessaires (parcours constatation-proposition-devis-exécution), convient de débloquent des crédits travaux au moyen d'estimation et définition d'enveloppes globales et non plus par projets trop ciblés initialement donc contraints et visant en particulier tel ou tel site.

Par exemple : opération de refonte des éclairages sur l'ensemble des sites les plus défavorisés; réaménagement mobilier du 7 rue Féray à Corbeil à élaborer ensuite dans le détail en étroite collaboration avec les chefs de poste ; nettoyage des locaux pour raisons sanitaires et esthétiques (pour le site de Yerres en attendant des crédits pour des travaux plus importants repoussés au 01/01/2015) ; etc...

La Direction admet que certains gros sites, de par leur nombre d'agents, méritent plus particulièrement d'être visés par ces enveloppes de travaux : centre foncier de Corbeil (ouvrants, vétusté, signalétique des matériaux amiantés), trésoreries de Corbeil (aménagement mobilier et signalétique des matériaux amiantés), SIP de Corbeil (ouvrants, aménagement des locaux, mention particulière pour l'évacuation incendie de la 2ème BDV), SIP d'Evry, SIP de Yerres (éclairage parfois insuffisant), SIP de Palaiseau (éclairage excessif par endroit à recalibrer).

**- Présentation du nouveau guide « amiante »**

Ce document est présenté de manière synthétique par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST).

Ce nouveau guide détaille la gestion et la traçabilité des déchets, l'information et la consultation des membres du CHS-CT, des acteurs de prévention,

de l'ISST, de la Médecine de Prévention et des personnels.

Un Dossier technique amiante (DTA) ou une fiche récapitulative est détenu sur chaque site. Ces documents doivent être communiqués aux entreprises extérieures intervenant pour des travaux.

De ce point de vue, si une intervention est nécessaire sur un local amianté : un inspecteur du travail est obligatoirement saisi pour surveiller les travaux nécessaires effectués suite à repérage préalable ; le DTA est ensuite mis à jour ; l'ISST n'est pas expert pour déterminer si il y a eu éventuelle dégradation des dits matériaux et pourrait préconiser un véritable expert agréé.

**- Rapport d'activité 2012 de la Médecine de Prévention**

Ce rapport détaille les différents suivis assurés par les Médecins de Prévention pour l'ensemble des services de l'Essonne relevant des Ministères économique et financier.

**- Nouvelles propositions de dépenses pour 2013**

La réserve des 50% ayant été levée sur les crédits spécifiques alloués aux CHS-CT, les nouvelles propositions de dépenses portent sur les postes suivants : nettoyage et rafraîchissement (35.000 €), électricité et relamping (20.000 €), suites des préconisations de visites de l'ISST (10.000 €), exercices d'évacuation et sécurité incendie (10.000 €), matériels ergonomiques (10.000 €), ambiance thermique, dont fontaines à eau (10.000 €) et rehaussement de la banque d'accueil de Palaiseau (15.000 €)

**Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres votants (2 voix FO, 2 voix Solidaires, 2 voix CGT).**

**- Visites de la délégation du CHS-CT 91**

Dans le cadre des nouveaux textes régissant le fonctionnement des CHS-CT, une délégation des membres des représentants des personnels s'est déplacée sur les sites suivants :

- CFP de Corbeil 21 bis rue Féray : les 22 janvier et 4 février 2013

- CDIF de Corbeil 75-79 rue Féray : le 1er février 2013.

Les comptes-rendus de ces visites de la délégation du CHS-CT 91 ont été présentés par la Secrétaire du CHS-CT. Les observations consignées par la délégation feront l'objet d'un suivi par la direction.

**- Questions diverses**

La Présidente du CHS-CT 91 fait le point sur l'incident survenu au SIP de Corbeil au 21 rue Féray où un contribuable a tenté de s'immoler.

La Direction s'est déplacée sur le site et a rencontré les agents témoins de cet événement. Un soutien psychologique a également été proposé.

## CDAS DU 20/06/2013

Le deuxième CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale) de l'année s'est tenu le 20/06/2013 à Évry suite au groupe de travail qui s'est réuni le 10/06/2013.

A l'initiative de la CGT Finances Publique de l'Essonne, les organisations syndicales CGT, SOLIDAIRES et FO se sont mises d'accord sur une déclaration liminaire, concernant l'élection du délégué, lue en début de séance.

En effet aucune communication de textes réglementaires concernant la procédure de nomination de délégués et les éventuelles candidatures n'ont été transmises au préalable aux organisations syndicales.

### **Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

Vous nous conviez ce jour à participer à un CDAS qui doit se dérouler en deux temps, la deuxième partie étant réservée à l'élection du délégué.

Lors du dernier groupe de travail, il a été évoqué la possibilité qu'il y ait une autre candidature que celle du délégué sortant. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information précise quant aux candidatures effectives qui vous auraient été transmises.

Or, la procédure de désignation et de nomination des délégués prévoit, dans son premier volet se rapportant à l'appel à candidature : « le président reçoit les candidatures et les transmet aux membres du CDAS ainsi qu'à DRH3 ».

Madame la Présidente, si vous nous communiquez ce jour plusieurs candidatures, à défaut d'avoir pu remplir notre mission de représentants des personnels en préparant en amont une étude des candidatures, nous vous demandons communication des fiches de candidature, y compris celles qui se seraient désistées.

Madame Dumont a reconnu le manque d'information. Elle nous précise qu'une autre personne a postulé et qu'elle s'est désistée au dernier moment. Elle nous communique sa candidature et sa lettre de désistement.

A l'issue du CDAS, il a été procédé au vote à bulletins secrets et Serge Koelh a été élu à l'unanimité.

**L'ordre du jour du CDAS portait sur le compte-rendu d'activité de la délégation :**

#### **➤Les assistantes sociales**

Elles assurent, depuis le 1er janvier 2013, une aide à distance auprès du département des Hauts de Seine dans le cadre de la continuité de service.

Suite à la disparition de la Régie et à sa prise en charge par CHORUS, le dispositif « secours des agents » a été modifié. Les demandes à caractère urgent sont dorénavant soumises à la délégation régionale. Seule la conseillère technique donne son aval ou non aux secours proposés par les assistantes sociales. Actuellement il faut 1 semaine pour débloquer une aide d'urgence, en attendant il est conseillé aux collègues concernés de s'adresser à leur mairie.

Cette année était organisée une conférence sur l'estime de soi animée par le Docteur André, médecin psychiatre, 130 personnes y ont assistées et ont été pleinement satisfaites.

#### **➤Les restaurants administratifs**

Au cours des précédant CDASS, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une association départementale qui générerait les cantines pour mettre fin au bénévolat de certains collègues. En effet suite aux suppressions d'emplois et aux charges de travail qui se trouvent de ce fait accrues, la gestion des cantines sur chaque site devient un véritable casse tête. De plus l'instauration de cette association permettrait de négocier de meilleurs prix auprès du fournisseur.

Madame Dumont souhaite la mise en place rapide de cette association. D'ailleurs les présidents des restaurants administratifs seront réunis par le Délégué dès le mois de septembre.

#### **➤Les retraités**

Suite au groupe de travail du CNAS, (conseil national de l'action sociale), il a été préconisé l'accès des retraités aux restaurants administratifs. Madame Dumont estime que cette initiative est une bonne chose vu les problèmes financiers grandissants qu'ils rencontrent. Cela leur permettrait de bénéficier d'un repas équilibré et de garder ainsi un lien social avec leurs anciens collègues.

Les élus de la CGT souhaitent que ce soit mis en place le plus rapidement possible comme cela se pratique dans d'autres départements. Madame Dumont a souhaité que Christian Lorentz, retraité, participant au CDAS en tant qu'expert pour la section CGT Finances Publiques participe au groupe de travail du mois de septembre sur la mise en place de l'association départementale des restaurants administratifs.

Une plaquette a été éditée afin de leur faire connaître les différentes prestations interministérielles auxquelles ils peuvent prétendre. Il serait souhaitable que cette plaquette d'information soit jointe au bulletin de pension afin d'informer le plus grand nombre de retraités.

Cette année, 82 retraités ont participé à la galette des rois, 18 sont partis au Québec, 127 ont partagé un repas à Saulx les Chartreux, 54 se sont rendus aux divers spectacles et 59 ont visité l'opéra Garnier. Soit 350 personnes sur 2.238 retraités sur le département.

### ► Répartition du budget d'initiative locale

Arbre de Noël: il représente 64% du Budget d'Initiative Locale; cette année il est prévu à l'Agora le «CIRQUE AFRICA» le 11 décembre 2013 à 13h30. Le solde du budget est utilisé en chèque cadeau pour les 14/17 ans.

Sorties familiales: Cette année et pour la première fois dans le département il a été organisée une sortie à coefficient familial au zoo de Beauval. Vu le succès remporté par cette sortie, l'opération est à renouveler.

Il a été également organisé pour les actifs et les retraités: une visite à l'Opéra Garnier et divers spectacles dont «La femme du Boulanger», «Don Quichotte», «Alice au pays des merveilles», «Gospel», «Swinging Life», «De filles en aiguilles», «Tchoupi», «La nuit des Invalides».

## Groupe de travail sécurité

La direction a mis en place, dans la DDFIP, un groupe de travail sur la sécurité composé de collègues des services de direction (divisions BIL, RH, MMR) de collègues des services, de la secrétaire du CHS-CT et d'un représentant par organisation syndicale (siégeant au CTL).

Trois réunions se sont tenues, le 29 mai, le 2 juillet et le 17 septembre. Une nouvelle réunion doit avoir lieu en octobre.

La section CGT a été représentée à chacune des réunions. Sa ligne de conduite a été de proposer des mesures d'adaptation, de contribuer à l'amélioration de la sécurité des collègues sur les divers sites.

Les membres du groupe ont travaillé par thématique sur 4 axes principaux : la protection des données et la sécurité informatique, les conditions d'accueil du public, la sécurité des immeubles et la sécurité des personnels itinérants.

Les rapports présentés et discutés en réunion doivent permettre de déboucher sur des préconisations, des fiches techniques pour accroître les règles de sécurité (sécurité des agents, des applications informatiques, des immeubles) au sein de la DDFIP et des travaux, étalés dans le temps, pour renforcer la sécurité.

Notre section, entre autre sujet, a insisté sur la confidentialité des mots de passe pour l'accès aux applications informatiques, notamment les plus sensibles et la nécessité pour chaque agent d'avoir son

propre mot de passe pour accéder à ses applications professionnelles.

C'est un sujet sensible du fait que l'utilisation personnelle, malveillante, frauduleuse d'une application informatique donne lieu à des poursuites disciplinaires contre son auteur (l'auteur sera identifié par son mot de passe). C'est bien pour cela que chaque application doit être utilisée sous le mot de passe exclusif de l'utilisateur.

## Assemblée Générale annuelle

*Notre section locale tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 5 décembre 2013 à la maison des syndicats, place des Terrasses de l'Agora à Evry sur la journée.*

Cette assemblée générale sera l'occasion d'avoir un échange nourri sur notre activité en 2013 et l'orientation de notre activité sur l'année qui vient.

Les collègues souhaitant y participer seront les bienvenus. La présence sera couverte par une autorisation d'absence.



## Les correspondants

### CGT Finances publiques de l'Essonne

Arpajon	Nicole RICHARD	01.69.26.84.44
Corbeil	Paulette LEMOINE	01.64.96.83.52
Corbeil SPF	Sylvie BOISSON	01.60.90.51.53
Corbeil HDI	Agnès RISACHER	01.60.90.52.62
Corbeil HDIF	Guy ANDRIEU	01.60.90.51.45
Etampes	Dominique TISSIER	01.69.92.65.63
Evry	Eric NAYAC	01.69.47.19.20
Evry	Elisabeth SPONTON	06.62.35.03.28
Evry municipale	Michèle SENECHAL	01.69.47.13.81
Evry municipale	Norbert DEJEAN	01.69.47.13.75
Juvisy	Pascal BONODOT	01.69.12.53.80
Massy CH	Pascale AMBLARD	01.69.93.32.03
Massy Nord	Angélique TEILLARD	01.69.93.32.47
Massy Sud	Florence TERNISIEN-GYSIN	01.60.13.85.43
Savigny	Claude BOURDAJAUD	01.69.44.83.63
SIP Arpajon	Anthony FAGON	01.69.26.84.73
SIP Jusisy	Nicolas DAVID	01.69.12.53.98

Vous pouvez consulter notre site internet  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>